

5 octobre 2016

## MÉMOIRE AU COMITÉ SPÉCIAL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

### Recommandations

1. Que le Comité porte une attention toute particulière au mémoire du Mouvement pour la représentation équitable au Canada. Ayant récemment lu et étudié le site Web du Mouvement et liens connexes, je crois que cette organisation est clairement une source exceptionnelle de précieux renseignements et de sages suggestions pour une méthode de scrutin plus inclusive et plus démocratique pour notre pays que ce n'est le cas actuellement.
2. Sur une note peut-être un peu plus négative : j'ai lu dans les médias qu'un fort contingent de libéraux était résolu à faire adopter la méthode de non-représentation proportionnelle appelée le vote préférentiel (VP). Que cela soit vrai ou non, je demanderais quelle preuve nous avons que la méthode VP est un tant soit peu plus inclusive des souhaits véritables des électeurs que le système majoritaire uninominal à un tour.
3. J'espère que le Comité étudiera sérieusement l'option de la RPM (représentation proportionnelle mixte). Je pense que les Canadiens seront plus à l'aise avec cette option vu qu'elle inclut la pratique de vote à laquelle ils sont déjà habitués. Mais, pour donner aux électeurs la possibilité de choisir des candidats dans les listes complémentaires et pour aider à faire en sorte que les électeurs ne voient pas dans ces listes complémentaires des candidats trop éloignés d'eux, s.v.p. ne commettez pas l'erreur que l'Ontario a commise en 2007 d'avoir une liste complémentaire bloquée et une qui couvrait une région géographique excessivement vaste.
4. De nombreux Canadiens pourraient être hésitants et suspicieux à l'égard de la méthode électorale que nous avons actuellement. Toutefois, il faut noter ici est que les gens doivent être aussi pleinement informés que possible de ce qu'une méthode de scrutin réformée signifie dans la pratique. Pour cette raison, je suggère d'adopter la recommandation du rapport de 2004 de la Commission du droit du Canada voulant qu'un comité parlementaire examine le nouveau système électoral après que trois élections auront été tenues avec les nouvelles règles.
5. Il semble que l'opposition officielle ne soit pas pour le changement du système majoritaire uninominal à un tour alors que les trois autres partis le soutiennent. En même temps, une importante promesse libérale lors de la dernière élection fédérale était que la prochaine élection ne se ferait pas avec les règles du système majoritaire uninominal à un tour. Par conséquent, pour remplir leur promesse électorale sans risquer de créer un tollé important et compréhensible de la part du public en procédant de manière unilatérale, il incombe aux libéraux de s'entendre avec les partis d'opposition autres que le Parti conservateur sur une méthode de scrutin à enchâsser dans la *Loi*.
6. Pour des raisons d'acceptation publique, entre autres, la nouvelle méthode de scrutin telle que finalement adoptée ne devrait pas comporter des complications inutiles.
7. Les perceptions du public et un ressentiment potentiel n'étant pas les moindres dangers, le nombre de députés ne devrait pas changer.
8. On ne devrait pas s'engager à tenir un référendum par la suite vu que cela pourrait ne pas se révéler nécessaire. (Encore que, peut-être faussement, on aurait prétendu que le NPD pensait autrement.)
9. Recommander que le vote ne soit pas rendu obligatoire. Les inconvénients du vote obligatoire sont notamment les risques d'ajouter au ressentiment de ceux qui se sentent en retrait de la politique et d'accroître le nombre de bulletins annulés (comme cela a apparemment été le cas en Australie). (Si on

choisit de rendre le vote obligatoire, une suggestion serait que l'on s'attache à ce qu'une option « Aucun des choix ci-dessus » soit prévue sur les bulletins.)

10. Si on adopte le vote par voie électronique, inutile de dire qu'une garantie qu'il n'existe aucun risque pour la sûreté des données est indispensable.

11. Le dernier point, mais non le moindre : on ne doit ménager aucun effort pour que soit remplie la promesse électorale des libéraux que l'élection de 2015, soit la dernière à avoir été tenue avec les règles du SMUT. Vu qu'il reste encore beaucoup de temps dans le mandat de l'actuel gouvernement, il semble possible d'atteindre ce but, surtout si les libéraux et les trois partis non conservateurs de l'opposition peuvent s'entendre sur une option de représentation proportionnelle (RP) pour remplacer le SMUT sans encourir d'inutiles retards.

Très respectueusement,

David Blackwell, Ed.D. (ret.)  
Eastern Passage  
Nouvelle-Écosse